

BIO-UV

BIO-UV : la technologie de traitement par ultraviolets reconnue pour la Dechloramination



Dans la quasi-totalité des pays, le chlore est obligatoire comme désinfectant pour les piscines et spas collectifs, mais il génère des chloramines qui restent néfastes pour les usagers et l'organisme (au contact avec la matière organique apportée par les baigneurs).

Pour éliminer ce problème, **BIO-UV** a développé et breveté en 2003 des gammes spécifiques de traitement par UV pour la **déchloramination** des piscines et spas d'hôtels, campings, centres de remise en forme, thermes...

Les chloramines ou chlore combiné étant responsables des affections respiratoires et des irritations oculaires dont souffrent les maîtres nageurs sauveteurs, les nageurs sportifs, les bébés nageurs... l'action de ces UV leur permet de retrouver des conditions plus saines.

Fort de son avance technologique, la société BIO-UV a été la première société à être agréé par le Ministère de la Santé pour la déchloramination moyenne pression en 2004. Elle est également agréée pour la basse pression depuis 2013, et devient ainsi l'unique fabricant français agréé pour les 2 technologies moyenne et basse pression.

Nos appareils de déchloramination sont autorisés pour l'équipement des bassins à usage collectif, soumis au contrôle des ARS (Agence Régionale de la Santé).

Toutes les gammes sont certifiées NSF 50. Les performances évaluées, qui sont supérieures aux exigences de cette norme, permettent une efficacité de désinfection optimale pour réduire les micro-organismes (tels que bactéries, virus, Crypto, Giardia... qui ne sont pas détruits par l'ozone et le chlore à des doses habituelles).



BIO-UV
850 Avenue Louis Médard
34400 Lunel
04 99 13 39 11
www.bio-uv.com

→ Contact
Laurent Marques
piscinesfrance@bio-uv.com